

Services centraux de la DGFiP = sièges éjectables !

La direction générale de la DGFiP veut imposer de nouvelles contraintes dans la gestion des postes « au choix » par l'instauration d'un nouveau « suivi des compétences » quinquennal qui peut déboucher :

- sur une obligation de mutation ;
- ou sur une nouvelle période probatoire avec mise en place d'un dispositif de formation et d'un nouveau bilan au bout d'un an qui peut également se conclure par une obligation de mutation.

Les IFIP, malgré les contraintes liées à leurs postes, leurs compétences spécifiques et la qualité des services qu'ils rendent à l'administration, risquent désormais "l'inadéquation" et la mutation d'office à la discrétion du chef de service !

C'est la mise en place d'un dispositif général agressif ?!

La CGT a manifesté son désaccord complet sur les fiches proposées par l'Administration. Elle a décidé de s'exprimer dans le cadre du groupe de travail sur les mutations du 5 octobre 2016¹ (fiches 3² et 4³) pour défendre les droits des agents et expliquer la dangerosité d'un tel dispositif.

Le nouveau dispositif de « suivi des compétences » = La logique du pire

Dans la suite des décisions relatives au parcours professionnel (PPCR), le dispositif de suivi quinquennal des compétences se superpose aux autres dispositifs d'évaluation annuels déjà existants :

- le délai de « remords » de 6 mois⁴ permet déjà d'apprécier les compétences des agents
- l'entretien professionnel, actuellement annuel (qui devrait devenir triennal avec l'application du dispositif PPCR), permet d'évaluer les compétences des agents et leurs besoins en formation.

La CGT relève que l'évolution imposée du calendrier du « suivi des compétences » n'est pas pertinente. Si l'objectif est réellement de pallier l'inadéquation des compétences aux besoins, alors ces situations devraient être détectées au plus tôt, pour le bien de l'agent et du service, et permettre une mise en place rapide des formations promises par l'Administration !!

Mutation forcée = une sanction sans aucune garantie associée...

Ce dispositif crée un nouveau cas d'application d'une sanction disciplinaire, sans les garanties normalement associées, en contradiction complète avec les principes généraux du droit.

Ainsi, il serait désormais possible à l'administration de vous **forcer à participer au mouvement** :

- si la hiérarchie déclare qu'il existe « un problème d'adéquation entre l'agent et les compétences/qualités attendues pour les services centraux » ;
- si la mission (ou votre poste) est supprimé.

A défaut d'obtenir satisfaction dans le cadre des mouvements nationaux (sans priorité⁵), l'agent sera **muté d'office** dans la DRFiP de la RAN du bureau **avec une perte de salaire de près de 600€ par mois...**

à des agents qui, malgré les refus répétés d'octrois de formations ou l'absence de formation existante dans certains cas, prouvent chaque jour leur volonté d'accomplir au mieux leurs travaux.

*_*_*_*_*

Face au refus de la Direction générale de retirer, voire de dialoguer, sur les fiches 3 et 4, TOUTES les ORGANISATIONS syndicales ont QUITTÉ le GT sur les MUTATIONS.

¹ <http://www.financespubliques.cgt.fr/content/compte-rendu-du-groupe-de-travail-mutation-du-5-octobre-2016>

² http://www.financespubliques.cgt.fr/file/3329/download?token=tiNJ_KVv

³ <http://www.financespubliques.cgt.fr/file/3331/download?token=8ltVXTys>

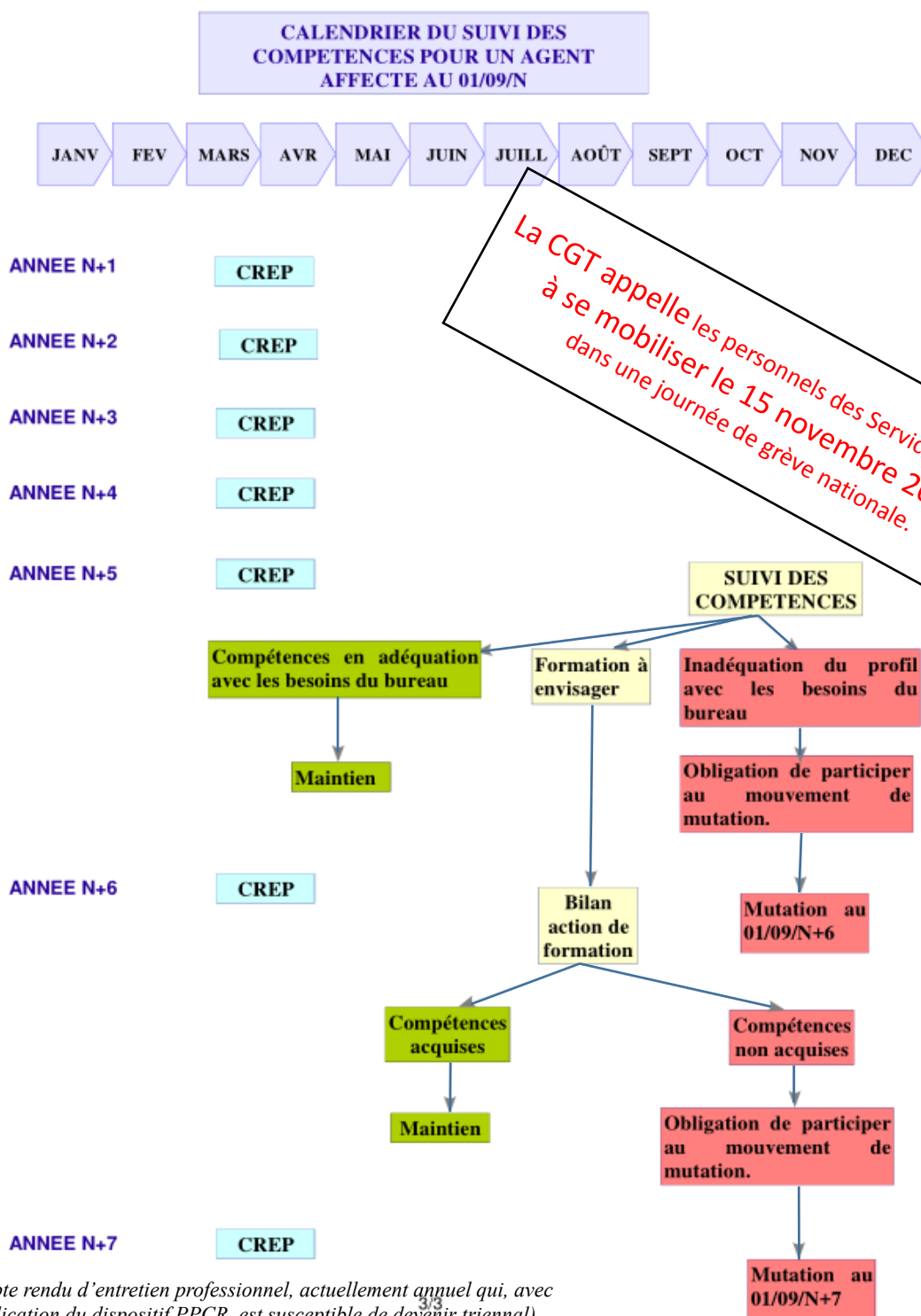
⁴ En fait dans les 3 premiers mois d'arrivée à la DG, délai renouvelable une fois

⁵ Sauf garantie d'affectation dans la DRFiP de la RAN du bureau (et non du domicile !)

Ce dispositif démontre la volonté du gouvernement de généraliser la contractualisation de l'emploi dans la fonction publique, dans la logique de la loi El Khomri qui prévoit un bilan de compétence dans le cadre du compte personnel d'activité (CPA), pour favoriser les passages du public au privé. C'est notre modèle de service public basé sur une fonction publique indépendante parce que stable qui est visé.

La CGT appelle tous les agents à la mobilisation sur cette question qui nous touche tous.

Extrait FICHE N°4 - LES AFFECTATIONS DES IFIP DANS LES SERVICES CENTRAUX ET ASSIMILÉS



La CGT appelle les personnels des Services centraux à se mobiliser le 15 novembre 2016 dans une journée de grève nationale.

Les fiches de ce groupe de travail sont consultables sous :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/content/groupe-de-travail-mutation-5-octobre-2016>

SITE : <http://www.financespubliques.cgt.fr/b38/>
BALF : cgt.servicesscentraux@dgif.finances.gouv.fr